

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE ROULLET ST ESTEPHE DU 27 octobre 2011**

L' an deux mille onze , le jeudi 27 octobre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, à ROULLET-ST-ESTEPHE, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul KERJEAN, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 21 octobre 2011

Présents :

**Titulaires** : Monsieur KERJEAN Jean-Paul, Monsieur KLEIN André, Monsieur LACROIX Jacques, Madame LABUSSIÈRE Annie, Madame SIMONET Béatrice, Madame DESMET Sophie, Mademoiselle BALAN Gaëlle, Monsieur JOURDAIN Christian, Monsieur POT Robert, Madame GAUTHIER Odette, Madame MOREAU Martine, Monsieur EGYED Eric, Madame DUFOUR Annabelle, Monsieur MORALES Sébastien, Monsieur COUDRIN Jean-Paul, Monsieur GARDAIS Jany, Madame AFGOUN Sabrina, Monsieur GUILLORIT Jérémie, Monsieur MONTALESCOT Michel.  
Monsieur BAUDRY Jean-Claude, Madame PITON Sandra

**Pouvoirs** : Madame ROCHARD Marie-Claude a donné pouvoir à M. COUDRIN

Madame BARBAT Véronique a donné pouvoir à Madame AFGOUN

Monsieur BOUCHÈRE Bernard a donné pouvoir à Monsieur LACROIX

Monsieur DE SOUSA José a donné pouvoir à Monsieur KERJEAN

**Excusés** : Monsieur BOUCHÈRE Bernard, Monsieur DE SOUSA José, Monsieur VALLAT Bernard, Madame LEGER Daniéla, Madame ROCHARD Marie-Claude, Madame BARBAT Véronique, Madame LASSALLE Françoise, Monsieur POIREAU Olivier, Madame CONTAMINES Martine, Monsieur CROISARD Pierre, Monsieur TANNE Frédéric

**Secrétaire de séance** : Madame Annabelle DUFOUR

Le compte rendu du 21 juillet 2011 est adopté.

**STEP : convention de servitude pour le raccordement BTS C4 de la station d'épuration**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec ERDF pour l'alimentation électrique BTS de la station d'épuration.

**CBC : convention de mandat pour les travaux de voirie 2011**

Après avoir rappelé les compétences de la communauté de communes Charente Boème Charraud en matière de voirie communale, monsieur le Maire propose de signer une convention portant délégation de maîtrise d'ouvrage à la communauté de communes pour les travaux d'aménagements liés aux travaux de voirie, tels que les réseaux, bordures, aménagements urbains, ....

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

✓ approuve les termes de la convention pour 2011 ;

✓ autorise monsieur le Maire à la signer.

**CU n° 11C058 : raccordement individuel pour alimentation électrique**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'appliquer le régime du raccordement individuel pour l'alimentation électrique de ce projet, soit :

63 m x 16.30 € = 1026.90 €

- autorise le SDEG 16 à percevoir cette participation directement auprès du demandeur.

### **Acquisition de l'immeuble du café du Périgord**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition d'acquisition de l'ancien café du Périgord ainsi que les différentes utilisations possibles de cet immeuble.

Le conseil municipal, à la majorité des votes exprimés (7 abstentions) et après en avoir longuement débattu,

- décide d'acquérir l'immeuble cadastré à la section E sous le n° 189, d'une superficie de 335 m<sup>2</sup>, au prix de l'estimation des domaines soit : 86 000 € ;

- donne tous pouvoirs à monsieur le Maire ou son représentant pour signer l'acte de vente correspondant ;

- dit que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2012.

### **Décision Modificative n° 3**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative ci-après :

- chapitre 041 = D 23150-01 : 5 513.56 €  
R 20310-01 : 5 513.56 €

- article 673-020 = + 5 900 €

- article 7472-020 = + 5 900 €

- chapitre 043 = D 6718-01 : 1 701.89 €  
R 746-01 : 494.39 €  
R 7473-01 : 1 207.50 €

### **Participation financière au SIVOM de Saint-Michel**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- donne son accord sur la participation financière à verser au SIVOM pour 3 élèves soit la somme de 82.44 € x 3 = 247.32 € ;

- autorise monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

### **Dons**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'accepter les dons de 950 € et 2 fois 30 € ; ceux-ci n'étant grévés ni de charges ni de conditions.

### **Abribus du carrefour de l'Angle**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de verser une participation financière à la commune de Sireuil pour le remplacement de l'abribus du carrefour de l'Angle égale à 50 % du prix d'acquisition après déduction de la subvention du Conseil Général.

### **Régime indemnitaire – complément catégorie B**

Suite à la création des postes de technicien, à temps complet, le conseil municipal, à l'unanimité, complète les délibérations du 19 janvier 2004 et du 3 septembre 2007 ainsi qu'il suit :

- Pour les agents du cadre d'emplois des techniciens
  - o PSR - Prime de service et de rendement suivant le décret 2009-1558 du 15/12/09: taux annuel de base, le montant individuel pouvant atteindre le double du taux moyen.
  - o ISS – Indemnité spécifique de service suivant le décret 2003-799 du 25/8/03 : Application d'un taux de base fixé par arrêté ministériel affecté d'un coefficient correspondant à chaque grade concerné, avec modulation dans les limites d'un coefficient mini et maxi pour tenir compte des fonctions exercées et de la qualité des services rendus.

Les primes et indemnités ainsi définies seront maintenues en cas de congé annuel, maladie, mi-temps thérapeutique, LM, LD, en cas d'accident du travail ou pendant la durée du congé maternité, paternité ou d'adoption, sous réserve de l'alinéa 2 de l'article 2 de la délibération du 19/01/04.

### **Acquisition Lave-vaisselle**

Le conseil municipal, à la majorité (1 contre),

- décide d'acquérir le lave-vaisselle d'occasion proposé par l'Olivette au prix de 500 €.

### **Créations de postes**

Monsieur le Maire explique qu'au titre de la promotion interne deux agents techniques sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade de technicien, aussi, il conviendrait d'ouvrir les postes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer :

- \* 2 postes du grade de technicien

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

### **Divers**

- Itinéraire de randonnée de la communauté de communes

Les 3 randos fiches des 19 itinéraires de randonnée de la commune seront en vente à la mairie au prix unitaire de 2.30 €.